

Compte rendu du Conseil Municipal - Séance du 17 juin 2011.

L'an deux mil onze et le dix sept juin à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de M. MICHEL, Maire.

Etaient présents : MM. MICHEL, CORNU, CHOLLAT, GRIVOLLA, ALBERT, BARBIER, CHANARON, CHARVET, CHAUT-SARRAZIN, DESROCHE, GUILLAUD, MOREL, VIUDEZ, VITETTA.

Absente : Mme BONNARGENT.

Secrétaire de séance : M. Bertrand CHARVET.

Compte rendu de la séance du 31 mai 2011. Approbation à l'unanimité.

N° 2011/016 - Objet : Elections sénatoriales.

Le conseil municipal s'est réuni dans la salle de la Mairie le vendredi 17 juin 2011 à 20 heures

Vu le décret n° 2011-530 du 17 mai 2011 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire ministérielle du 20 mai 2011 précisant les conditions de désignation des délégués titulaires et suppléants.

a) composition du bureau électoral.

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

Mme VITETTA Christiane.

M. ALBERT Claude

M. MOREL Serge

M. CHARVET Bertrand

Secrétaire : Mme GUILLAUD Myriam

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) élection des délégués.

Les candidatures enregistrées :

M. MICHEL Laurent – M. GRIVOLLA Gabriel - M. ALBERT Claude -

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14

- bulletins blancs ou nuls : 0

- suffrages exprimés : 14

- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. ALBERT Claude : 14 voix

- M. GRIVOLLA Gabriel : 14 voix

- M. MICHEL Laurent : 14 voix

- M. ALBERT Claude - M. GRIVOLLA Gabriel et M. MICHEL Laurent ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.

c) élection des suppléants.

Les candidatures enregistrées :

Mme GUILLAUD Myriam – M. CHANARON Christian - M. VIUDEZ Gérard -

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. VIUDEZ Gérard : 14 voix
- M. CHANARON Christian : 14 voix
- Mme GUILLAUD Myriam : 14 voix

- M. VIUDEZ Gérard – M. CHANARON Christian et Mme GUILLAUD Myriam ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.

N° 2011/017 - Objet : Schéma de coopération intercommunale : avis du conseil municipal.

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ;

Monsieur le Maire expose que la loi précitée du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales précise qu'un projet de schéma de coopération intercommunale (SDCI) est élaboré par le représentant de l'Etat dans le département et présenté à la commission départementale de coopération intercommunale. Le projet concernant le département de l'Isère a été présenté le 22 avril 2011 aux membres de la commission, lors de sa séance d'installation.

Le projet de SDCI peut être consulté en mairie auprès du secrétariat général.

Conformément aux dispositions de l'article 35 de la loi précitée, ce projet a été ensuite adressé, pour avis, aux conseils municipaux des communes et aux organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale.

Les avis recueillis seront, à l'issue de la période de consultation, remis à la CDCI qui disposera d'un délai de 4 mois pour donner son avis et est habilitée à amender le projet, sous réserve que ses amendements soient adoptés à la majorité des deux tiers des membres.

Le schéma devra être arrêté au plus tard pour le 31 décembre 2011.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide **à l'unanimité** (vote à main levée) :

- d'émettre un avis *défavorable* sur le périmètre proposé dans le projet de schéma départemental de coopération intercommunale.
- d'émettre un avis *favorable* à l'extension du périmètre actuel de la communauté de communes en proposant un périmètre plus pertinent par rapport au bassin de vie des habitants, à savoir :

* Regroupement des Communautés de Communes Les Vallons de la Tour, la Chaîne des Tisserands, Virieu-Vallée de la Bourbre, Vallée de l'Hien, et intégration de la commune de Saint-Ondras.

* Extension indispensable du périmètre à la commune de Charancieu, voire à celle de La Bâtie Divisin extrêmement liées au bassin de vie des Abrets.

* Par ailleurs, rattachement de la communauté de communes Les Vallons du Guiers à son homologue de Savoie, considérant l'opportunité historique de regrouper les communes de Pont de Beauvoisin Isère et Pont de Beauvoisin Savoie, permettant ainsi à leurs habitants respectifs de se retrouver dans un bassin de vie cohérent avec la réalité géographique du territoire.

- d'émettre un avis *favorable* à la dissolution du Syndicat des Collèges du secteur de La Tour du Pin.

Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour la commission intercommunale des impôts directs.

Le Conseil Municipal désigne parmi la liste des commissaires siégeants dans la commission communale des impôts directs les personnes suivantes :

Délégué titulaire : Monsieur Jean Poulet

Déléguée suppléante : Madame Marie-Thérèse CORNU.

Compte rendu du Conseil d'école

Une liste de menus travaux à prévoir dans les locaux scolaires durant les vacances d'été a été dressée. La commission Bâtiment est chargée d'assurer le suivi de ces travaux.

Pour la rentrée scolaire de septembre, les effectifs sont sensiblement les mêmes que ceux de l'année écoulée, à savoir environ 103 enfants.

Informations Municipales Juin.

Le Conseil municipal valide le devis de l'entreprise NUMERIP pour la reproduction du bulletin (feuilles de 4 pages couleur) pour un coût de 271 € H.T.

La distribution dans chaque foyer sera faite par le conseil municipal durant le week end du 2-3 juillet 2011.